Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 022-212201651-20260219-2026_01-DE

DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE PENGUILY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de PENGUILY.
Séance du 19 février 2026

Date d'envoi de la convocation	12/02/2026
Membres en exercice	13
Membres présents	10
Membres représentés	0
Membres absents	3
Suffrages exprimés	10

L'an deux mille vingt-six, le 19 février, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 12 février 2026 se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle d'Honneur, sous la présidence de Madame Karine CLEMENT, Maire.

Étaient présents : Karine CLEMENT, Maire, Sébastien PUEL, Martine CHATTON, Jérôme MARTIN, adjoints, Yvon MEGRET, Nicolas SCHWOERER, Matthieu BOSCHER, Jean-Pierre CARMOUET, Christian GEORGELIN, Bruno BARON.

Absents non représentés : Patrice RONDEL, Rosemary CHAUVEL, Olivier JUDIL,

Ont donné procuration : /

Secrétaire de séance : Nicolas SCHWOERER

Acte rendu exécutoire après réception de l'accusé de réception de la Préfecture de SAINT-BRIEUC

2026-01 COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL

L'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées.

Vu la délibération 2020.15 du 4 juin 2020 relative aux délégations de fonction du maire,
Vu la délibération 2021-49 du 2 décembre 2021 relative aux délégations consenties au Maire par le conseil municipal,

Après information,
Le Conseil municipal **PREND ACTE** des décisions prises par le maire :

Déclarations d'intention d'aliéner déposées depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

- DIA 22165 25 00008 : 2 rue de la Noé (Parcelle B864) : droit de préemption urbain de la Commune non exercé

Commandes validées depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

Objet	Société	Montant HT	Montant TTC
Réparation barrières RD14	BSM	1 442.88 €	1731.46 €
Achat casque audio pour visio conférence	ATINFO ST-ALBAN	40.83 €	49.00 €
Multi prise pour onduleur	ATINFO ST-ALBAN	16.67 €	20.00 €

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 022-212201651-20260219-2026_01-DE

Objet	Société	Montant HT	Montant TTC
Seuils pour salle des fêtes	ZOLPAN	196.00 €	235.20 €
Travaux annuels entretien du stade	ARVERT	3 360.00 €	4 032.00 €

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Le secrétaire de séance
Nicolas SCHWOERER

Le Maire
Karine CLEMENT

MAIRIE DE PENGUILY (Côtes-d'Armor)

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture.